



DVH problématique

Par quitterielec

Bonsoir

Je précise que ma fille a 4 ans et 5 mois. Elle est en grande section de maternelle.

Je vais tacher d'être le plus claire possible - le père de ma fille nous a quittés alors que ma fille n'avait que 7 mois. Il ne l'a pas vue pendant plus d'un an. Décision de la justice - il aurait dû la voir dans un centre pour rencontres mais le seul qui pouvait nous recevoir était à plus de 50 kms et j'ai refusé de faire ce trajet car je ne suis pas obligée d'avoir un véhicule et les frais que ces déplacements engendrent. Au final DVH en ma présence lieu neutre avec présence tierce (mon compagnon) car pas envie d'être seule avec lui. Il a fait une demande de dvh ordinaire mais toutes les 3 semaines et la moitié des petites vacances. Pour les grandes vacances une semaine par mois.

Dans les faits il ne garde ma fille que pendant 4 ou 5 jours donc je ne peux rien prévoir car il peut me ramener ma fille à tout moment. et les dernières vacances il ne l'a pas prise en août. Il ne prévient pas je prépare la petite et il ne vient pas. Il me ramène la petite le dimanche souvent vers 15 ou 16h. L'heure du jugement est 18h.

Ce qui s'est passé est que ma fille s'est réveillée quand elle était chez lui.. Elle a été trouvée en pleurs dans la rue, en pyjama sous la pluie par les voisins. Le voisin est allé voir dans la maison ... Personne. Il l'a amenée chez les gendarmes. Il était déjà presque 1h du matin. Les gendarmes ont pour mission de s'assurer que ma fille était bien seule dans le domicile. Heureusement ma fille connaît son nom et son adresse. Donc j'ai vu arriver les gendarmes en pleine nuit pour aller récupérer ma fille au poste.

Le père de ma fille est rentré à presque 5h du matin - d'après le voisin il était pas très "clair".

Le souci est qu'il a demandé la garde alternée. Je suis contre car j'ai peur que ma fille soit de nouveau livrée à elle-même.

Il a réclamé d'avoir des vêtements car il pense que comme il paie une pension je dois fournir les vêtements. Résultat ma fille est partie avec des vêtements qu'elle a gardé tout le week-end.. Et il n'a même pas acheté ou lavé la petite culotte. J'ai fait constater l'état des vêtements et sous vêtements. Ma fille a pris son bain toute seule pendant que lui prenait l'apéro avec des copains...

Dois je porter plainte pour avoir laissé la petite seule alors que lui était "ailleurs" ? Pensez vous qu'il puisse obtenir la garde alternée ? Ma fille ne le réclame pas et pleure à chaque fois qu'il vient la chercher. Il est dans son droit, le reste que la petite pleure est n'ai aucun attachement avec lui n'est pas son problème. Elle n'arrive même pas à l'appeler papa car elle a déjà une référence paternelle - mon compagnon.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre enfant semble en danger. Vous devez le signaler en appelant le 119.

Vous devez aussi saisir le JAF pour préciser les modalités de DVH. Une garde partagée ne semble pas la meilleure option, mais il va falloir le prouver.

Consulter un avocat.

Par quitterielec

Mon avocat ... Jamais joignable. Le père de ma fille débarque pour les dvh à 21h.. Je refuse de réveiller la petite et l'heure du dvh étant passée il fait du scandale et va déposer plainte à la gendarmerie . Je fais des courriers à chaque fois en RAR mais il ne va pas les chercher. Pour le dernier dvh j'ai refusé de lui confier la petite car j'ai peur pour sa sécurité. Il a déposé plainte et j'ai été convoquée à la gendarmerie.. Limite je suis coupable alors que lui a laissé la petite seule - pour les gendarmes ce sont deux choses différentes. Je suis "tenue" de lui confier la petite. Même après ce qui s'est passé. Pour la pension comme il ne la payait pas il y a saisie sur salaire. Il gagne bien sa vie .. 3500? et il touche aussi des loyers par RBNB car il a un appart à la plage.

Par yapasdequoi

Il faut resaisir le JAF pour préciser tous les détails qui vous manquent sur l'exercice du DVH : délai de prévenance, horaires impératifs, etc.

Ensuite, les gendarmes ne sont pas des juges. Ils appliquent le jugement rien de plus. A vous de le faire modifier si nécessaire.

Par jpgroussard

Bonjour quitterielec,

ça se présente plutôt mal pour vous car visiblement, vous n'avez pas les épaules pour utiliser les mêmes armes que votre ex. C'est la seule chance pour gagner avec ce genre de personnage.

Vous voyez très bien qu'il est dans l'illégalité et malgré tout les problèmes avec les autorités sont pour vous.

Faites pareil !

Cdlr

Par yapasdequoi

Est-ce vraiment une réponse juridique ?

Par quitterielec

Bonsoir - voilà mon ex viendra avec témoin qui est policier pour venir prendre la petite si je la donne pas il va rester devant chez moi et sonner jusqu'à me faire craquer. Mon portail n'est pas très haut. Il est tout à fait capable de passer par dessus et abimer ma voiture. Je n'ai pas accès à mon garage car la tempête a fait des dégâts. Je suis dans le Morbihan à moins de 100m de la mer. J'ai d'autres soucis avec ma maison qui a aussi eu des dégâts sans avoir en plus ça. J'attends d'aller devant le juge mais c'est dans plus de 4 mois. Il va me mettre dedans car ma fille refuse de l'appeler papa. Pour elle son père est mon compagnon. Elle craint mon ex - elle se baigne seule. Comment il va faire pour amener la petite à l'école et surtout la récupérer à l'heure ??? Ma fille s'ennuie - il l'amène à son bureau elle n'a rien à faire, elle ne voit personne. Ce n'est pas sa place. Quand il en a marre il me la ramène avant la fin des vacances. Il ne prévient pas. Il arrive quand je suis rentrée et il dépose la petite et repart. Je fais des photos avec les dates et je fais constater que ma fille est revenue avant - je fais un recommandé mais il ne va pas les chercher. Au final ça sert à rien. Il a demandé la garde alternée juste pour me nuire. Est ce que je peux faire constater que ma fille passe ses journées dans une salle de réunion où elle est seule ? Je connais le prix de location et quand son appart est loué ... Je peux le prouver. Est ce que je peux faire revoir la pension ? Est ce que je peux demander que quand il prend la petite il ne me la ramène pas quand il veut ? Je ne peux rien prévoir car j'ai toujours peur qu'il me la ramène n'importe quand. Il ne prévient jamais. Il débarque, fait descendre la petite de la voiture, il sonne et s'en va. Imaginez que je sois ailleurs ? Ma petite de 4 ans se retrouve seule devant la maison et qui est responsable s'il arrive quelque chose ?? Moi !! alors qu'elle est supposée être encore avec son père.

Les détails étaient déjà sur le jugement : DVH toutes les 3 semaines - du vendredi soir 18h au dimanche soir 18h. Une semaine les petites vacances. Une semaine par mois les grandes vacances. Pour les petites vacances il me ramène la petite après seulement 4 ou 5 jours. La dernière fois à 22h30 car la petite ne dormait pas et pleurait car elle voulait revenir à la maison. Il a pris un coup de zef et me l'a ramenée. Les vacances en juillet il l'a gardée 5 jours car après il partait en vacances.. En août ma fille ne mangeait pas et pleurait beaucoup car elle voulait aller se baigner il a refusé comme d'hab alors que lui est allé se baigner. Il a pris encore un coup de zef et me l'a ramenée. Je sais que pendant que ma fille est avec lui je ne peux rien dire mais ma fille avec lui n'est pas heureuse.

Par yapasdequoi

Si le père vient faire du scandale devant chez vous, il faut faire le 17.

Son copain policier ne peut pas couvrir des actes illégaux comme du vandalisme.

Pour le moment vous devez respecter le jugement. Mais si vous pensez que votre fille est en danger, appelez le 119.

Il faut demander une enquête sociale et aussi des certificats médicaux si votre fille est perturbée.

Vos simples affirmations ne suffisent pas forcément à prouver une maltraitance. "elle s'ennuie" n'est pas une maltraitance.

Par contre lui faire manquer l'école est une faute.

A l'extrême, il est aussi possible que votre fille soit placée en foyer si la vie en famille est tellement perturbée par ces difficultés, jusqu'au prochain jugement.

Par StephaneB

Bonsoir,

Je rejoins Yapadequoi.

Avez vous une assistante sociale de votre commune ? Il serait de bon aloi, vu vos propos, de saisir le juge des enfants pour qu'il déclenche une AEMO (assistance éducative en milieu ouvert) ou au moins une enquête sociale.

Si la petite a été amenée en pleine nuit à la gendarmerie, il doit rester des traces. Ce fait doit être noté quelque part.

Pour l'instant, vous DEVEZ respecter le jugement stricto sensu.

Par quitterielec

Ma fille est très heureuse avec nous !!! Mon compagnon l'adore, elle l'adore aussi. Elle sait déjà lire et écrire et même compter... Elle a été admise en grande section car elle a des capacités et que pour elle savoir lire est une vraie joie. Nous faisons avec elle de la voile. Elle se baigne, elle fait tout avec nous. C'est seulement avec mon ex qu'elle ne mange pas, qu'il ne s'occupe pas d'elle et qu'elle meurt d'ennui. Nous avons acheté un petit ordinateur pour qu'elle s'occupe car elle n'est en contact avec aucun enfant. Lui la prend juste pour prouver qu'il a encore une influence sur ma vie. Il a fallu que le juge fasse une saisie sur salaire car il ne payait pas la pension au motif que j'ai un salaire et un compagnon qui travaille. Je fais peser ma fille avant et après les vacances avec mon ex... A chaque fois elle perd du poids. Le médecin a fait un rapport dans ce sens. Avec lui elle ne mange pas car lui s'en fout. Elle n'a jamais de fruit, de lait frais, de yaourts, de légumes et surtout pas d'une nourriture avec du poivre !!! Lui mange très épicé .. Ma fille ne peut pas avaler ce qu'il mange alors il lui fait des pâtes ou du riz et débrouille toi avec ça. Ca aussi nous le donnerons au juge.

Autre point il a refusé de donner son téléphone à l'école. Au final s'il ne vient pas chercher la petite à l'heure ils vont appeler qui ??? Moi ou mon compagnon ... Si ils m'appellent parce qu'il ne vient pas la chercher je leur dirai que je ne suis pas responsable de ce qui se passe car ce n'est pas ma semaine... On va voir ce qui se passe. Sauf que c'est une petite école et que c'est moi ou ma petite qui vais en subir les conséquences.

Est ce que je peux demander que ma fille ne soit avec lui que la journée et pas la nuit.. qu'il la prenne le samedi matin et le dimanche matin. ET pareil pendant les vacances.. Ou suppression des dvh pendant les vacances .. Je pense d'abord à la sécurité de ma fille.

Par yapasdequoi

Avant de demander quoi que ce soit, il faut des preuves de ce que vous affirmez.
Votre enfant peut noircir la situation en pensant vous faire plaisir... (ça existe aussi).

Demandez une enquête sociale ! Le rapport sera utile pour soutenir vos affirmations devant le juge.
Le DVH peut être diminué ou encore limité sans hébergement ou encore en milieu protégé.
Mais pour ça il faut des éléments factuels pour démontrer vos affirmations.

Par StephaneB

Vous pensez avec l'émotion, sans aucun recul. Je vais donc être dur.

Mettez vous à la place du juge et du greffier qui entendent ce que vous dites. Ils voudront bien vous croire, mais sur quelle base ?

Vos propos sont votre vérité, mais rien ne prouve que c'est la réalité.

Vous avancez des élucubrations, mais sans le moindre argument irréfutable. Même le poids noté par votre médecin peut être démonté en audience.

Par contre, si vous avez des traces de la visite de la gendarmerie, ça sera un fait indiscutable. C'est même indéfendable pour Monsieur. Et c'est ça qui peut servir de base une enquête sociale, pour la déclencher.

Attention toutefois, celle-ci est parfois à double tranchant. Vous avez intérêt de pouvoir démontrer que vous êtes irréprochables et pas que par des mots, ainsi que sur le long terme.

Par quitterielec

Bonjour stéphane - ce ne sont pas des élucubrations. Pour la plage où ma fille a passé tout l'après-midi il y a eu des témoins. Ma fille a pleuré tout l'après-midi car privée de baignade et elle est restée une fois de plus seule.. Donc les

gens qui avaient loué la maison à coté de chez moi l'ont prise avec eux et l'ont occupée pour ne pas que mon ex leur fasse un scandale.

Pour l'histoire où j'ai récupéré ma fille en pleine nuit à la gendarmerie est ce que je peux porter plainte ? Mise en danger .. ?? Je dois changer d'avocat mais pour l'instant - je suis à moins de 100 m de la mer j'ai eu de gros dégâts avec la tempête.

Au final courrier ce matin l'audience aura lieu le 16 février. Seulement je vais avoir x plaintes car je ne compte pas donner ma fille avant cette date. Je n'ai pas son téléphone. Mon seul contact avec lui est quand il vient chercher ma fille et il refuse toute discussion et le courrier. Si je porte plainte peut-être que ça pourra changer son attitude (j'en doute un peu) mais ça peut avoir son poids envers le juge. J'ai fait un courrier si vraiment il veut voir la petite j'ai proposé visite avec tiers dans lieu neutre le samedi ou le dimanche et il peut aller la voir pendant les vacances chez mes parents qui sont pas très loin.

Stephane vous pensez que je n'ai aucun recul ?? Vous savez ce que c'est de voir sa petite fille de 4 ans partir en larmes parce qu'elle ne veut pas aller avec lui ?? Et lui de répondre très sèchement c'est la loi... Ma fille est déjà très éveillée mais elle a 4 ans alors la loi.. Elle ne lui reconnaît pas le rôle de père - elle lui dit vous. Elle refuse absolument de l'appeler papa. Il se met en colère, la petite pleure et ça ne change rien sauf que ma fille maintenant le déteste et lui fait bien comprendre. Ma fille a mon compagnon comme papa depuis 3 ans, elle n'a connu que lui. Mon ex a refusé de donner son téléphone à l'école. Comme ça il est tranquille et se fout totalement de ce que ma fille fait à l'école et comment elle évolue ni ce qu'elle aime ou pas.

Par yapasdequoi

Vous ne comprenez pas que ce n'est pas le forum qu'il faut convaincre, mais le juge qui vous recevra.

Tout ce qu'on peut vous dire ici c'est pour vous aider, mais vous le rejetez.... alors vous verrez bien.

Par StephaneB

Un juge, avoir des dossiers comme le vôtre, c'est son lot quotidien. Dedans, certains sont vrais, d'autres respirent la mauvaise foi.

Aussi, sans preuves et malgré toute la conviction que vous pouvez mettre, cela reste des paroles qui s'envolent comme le vent, suivant les courants d'air provoqués par les ouvertures de porte.

Vous dites que la petite a été récupérée par des voisins. Allez donc les voir pour leur demander une attestation relative à ce fameux jour. Il vous faudra aussi une copie recto verso d'une pièce d'identité de la personne ayant rempli ladite attestation dont le modèle à utiliser est :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307[url]

Si vous ne pouvez pas prouver vos propos, taisez vous. Le juge pourrait les considérer comme des propos fallacieux et diffamants à l'égard de l'autre partie.
Vos propos vous desserviront.

Il convient de garder la tête froide en se demandant comment l'autre pourra contrer les éléments que vous apportez. Et il n'y a rien de plus facile pour un avocat que de contrer des propos seuls.

Quant à ce que j'ai vécu, bien que cela ne fasse partie de votre histoire, sachez que votre souci est encore petit.

Par Isadore

Bonjour,

Dans ce que vous dites, rien ne semble empêcher que votre fille aille chez son père le week-end jusqu'en décembre. Même si elle ne mange que du riz et des pâtes pendant deux jours, tant pis... au pire proposez au père de lui fournir une gamelle.

C'est en principe au parent qui a la résidence principale de fournir les vêtements pour le week-end. Vous pouvez acheter un trousseau d'occasion pour quelques euros et le tour est joué.

Vous pouvez déposer plainte pour la fois il a laissé votre fille seule. Mais enfin comme vous vous apprêtez à commettre délit sur délit, attendez d'avoir l'avis de votre avocat.

Apprenez à faire le tri : l'ennui n'est pas dangereux pour un enfant. Qu'elle n'ait pas envie d'aller chez son père et le considère comme un étranger est à double tranchant, puisque cela peut aisément vous être imputé par la partie adverse (attitude négative l'égard du père, conflit parental).

Il est inutile de proposer que le père la rencontre chez vos parents ou "en présence d'un tiers neutre" si vous pensez qu'il est réellement dangereux pour elle. Il sera en droit de repartir avec elle sans que personne ne puisse s'y opposer. Si la personne à qui est confiée votre fille tente de l'en empêcher, il pourra demander l'intervention de la gendarmerie pour que la personne qui détient illégalement sa fille soit arrêtée.

Ayez conscience d'une chose : si en février vous vous présentez devant le juge en ayant privé le père de son DVH et en ayant fait obstacle à ses relations avec sa fille, vous avez intérêt à avoir un dossier en béton. Si ça ne convainc pas le juge, vous aurez grillé toutes vos cartouches pour l'avenir.

Le risque que vous prenez c'est que le juge pense nécessaire de sanctuariser les droits du père, en rajoutant des contraintes et en mettant une lourde astreinte financière journalière en cas de manquement à vos obligations.

Au vu de l'état de vos relations, la résidence alternée ne sera sans doute pas accordée. Cependant on ne peut exclure que le JAF accorde la résidence principale au père s'il la demande. Il peut aussi décider de mettre en place un strict contrôle de la part des services sociaux.

Donc réunissez les preuves des vrais problèmes et respectez le jugement. N'accusez pas le père de choses que vous ne pouvez pas démontrer. Si vous supposez des choses, par exemple parce que votre fille vous les a dites, dites "je suppose ceci parce que ma fille m'a dit cela, mais je n'ai pas d'éléments pour l'étayer".

Par quitterielec

Bonjour - évidemment qu'il y a trace de ce qui s'est passée quand ma fille a été retrouvée dans la rue. Les voisins qui ont trouvé ma fille pieds nus ont été entendus aussi et j'ai le rapport de police qui contient aussi l'audition des voisins avec les horaires évidemment. Et que mon ex est rentré à 4h du matin.

La garde alternée comment fera-t-il s'il est absent pendant toute une semaine car il a demandé toutes les 3 semaines car il est souvent absent pendant plus de 15 jours?? Laisser ma fille chez des étrangers ? Prendre une nounou à demeure ?? Vu le mal qu'il a eu à accepter de payer la pension qu'il a fallu faire une saisie sur salaire. Sur ce point le juge ne s'est pas posé de questions vu qu'il ne voulait rien payer et il a eu un rappel de 6 mois de pensions non payées.

EST CE QUE JE DOIS PORTER PLAINTÉ POUR MISE EN DANGER ENFANT DE MOINS DE 5 ANS ?

Auquel cas je pense qu'il n'aura pas la garde alternée et est ce que je peux demander un dvh sans hébergement ?

De mon ex on ne parle pas !! Jamais sauf quand je prépare la petite quand elle part avec lui. Nous avons filmé le départ de ma fille. Il crie car elle ne veut pas monter en voiture et si elle part pour lui échapper il l'attrape et la met dans la voiture sans ménagement. La petite hurle les voisins assistent à ça, la petite qui hurle, pleure.. Mon voisin aussi a déjà filmé, il se fait insulter car il lui faisait remarquer que la petite ne voulait pas partir avec lui. Il n'a pas dans sa voiture de siège enfant. Est ce que je peux refuser de laisser ma fille d'aller en voiture avec lui sans le siège car c'est obligatoire non ?

Par StephaneB

Malheureusement pour la petite, pour l'instant, vous ne pouvez pas faire grand chose.

Ok pour le rapport de police.

Ok pour le film, mais il faut, je le redis, des attestations écrites.

Et avec ça, votre avocat saisit le juge des enfants pour demander une enquête sociale.

Et pas demain mais maintenant. Le plus dur sera d'avoir des attestations écrites conformes à [\[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307\]](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307)<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307>[/url]

Ce que vous faites chez vous ne le garde pas; l'inverse est vrai.

Attention: toute situation conflictuelle entre parents détruit les enfants. Le juge donne souvent raison à celui qui fait le moins de vague devant l'autre parent.

Par yapasdequoi

(bis)
SI VOUS PENSEZ QUE VOTRE FILLE EST EN DANGER, APPELEZ LE 119.

Par quitterielec

Merci
Bon déjà j'ai déjà plusieurs courriers faits par les voisins qui ont assisté à ça ma fille qui hurle, qui se sauve et qui est rattrapée et mise sans ménagement dans la voiture et mon ex qui lui crie dessus, il lui dit qu'il est son père et qu'elle doit lui obéir. Ma fille a déjà pris une fessée car elle se débattait. Filmé par le voisin qui lui ne s'est pas gêné pour lui dire que sa brutalité était inacceptable. En retour insultes et menaces. Mon avocat a les lettres, les films et la preuve qu'il n'a pas de siège auto. A ce titre je crois que j'ai le droit de refuser que ma fille circule dans un véhicule sans siège enfant. Oui ou non ? Il en va de la sécurité de ma fille. Tout se passe dans une toute petite rue où tout le monde assiste à ça et tout le monde est écoeuré de la façon dont ça se passe.
Mon voisin a plusieurs films photos qui montrent que la petite part sans être attachée et sans siège enfant. Imaginez qu'il ait un accident. Sans ceinture de sécurité et sans siège enfant...
Moi je ne peux pas m'interposer - juste assister à ça. Mon ex m'insulte et me crie que si on est là c'est que je monte ma fille contre lui... Nous ne parlons jamais de lui. Pour ma fille il est un étranger qu'elle a rencontré quelques fois avant le dvh - il n'y a eu aucune évaluation et le dvh est tombé comme ça après 6 mois de rencontres en lieu neutre où ma fille ne s'est pas intéressée à lui mais partait jouer sur la plage avec ses cousins et moi j'étais avec mon frère, son épouse et mon compagnon. Je n'ai plus rien à lui dire.

Pour sanctuariser les droits du père il faudrait qu'il se conduise comme tel.. Pas qu'il lève la main sur la petite.

Je suis allée déposer plainte pour mise en danger - Je ne comprends pas les gendarmes m'ont dit que j'aurais dû déposer la plainte quand j'ai récupéré ma fille et qu'ils m'avaient donné ce conseil. j'avoue que je n'ai pas entendu. J'étais tellement inquiète. Ma fille avait froid, elle était pieds nus.
Stéphane une enquête sociale ??? Ca va servir à quoi ??? Déjà je ne comprends pas mon ex part souvent 15 jours raison pour laquelle il a demandé le dvh toutes les 3 semaines alors la garde alternée il va faire comment ? Il travaille à environ 20 kms il sera à l'heure à l'école pour venir la récupérer ? Est ce que le juge va s'inquiéter de ça ????? L'école ferme à 16h30.

Par Isadore

Pour sanctuariser les droits du père il faudrait qu'il se conduise comme tel.
Les parents sont présumés capables de s'occuper de leurs enfants. Ils ont des droits sans avoir besoin de donner des gages de leur comportement de "bon parent" (par exemple on laisse les parents emporter leurs bébés nouveaux-nés de la maternité sans vérifier leurs compétences parentales).

C'est pour cela qu'on insiste autant sur le fait qu'il faut des preuves.

Si votre avocat a des preuves, demandez-lui conseil.

Ma fille a déjà pris une fessée car elle se débattait.
Vous n'avez pas déposé plainte ?

Ce n'est pas par les histoire de riz et de baignade qu'il aurait fallu commencer, mais par celle des coups ! Demandez à votre voisin de vous donner sa vidéo et allez déposer plainte dès demain pour ces faits.

Et en attendant, comme l'a conseillé Yapasdequoi, composez le 119 !

Il faut absolument faire un point avec votre avocat. Vous ne pouvez pas vous présenter devant le juge sans avoir remis de l'ordre dans tout cela.

L'enquête sociale va servir à vérifier si le père (et éventuellement vous) êtes aptes à vous occuper de votre fille et déterminer quelles mesures devront être mise en place pour assurer sa sécurité et son bien-être.

Par StephaneB

Une enquête sociale, ça sert à quoi ?

Déjà, c'est le juge des enfants qui pilote. Ensuite, le procureur émet un avis. Enfin, lors d'une enquête sociale, qui se déroulera chez vous comme chez lui, les voisins peuvent être entendus par les enquêteurs; Et s'ils ont des films, ils

pourront les montrer.

Au cas où vous ne le savez pas, le juge aux affaires familiales n'est pas le juge des enfants. L'un agit pour régler les problèmes survenant dans la famille, pour le bien-être des enfants; l'autre agit directement pour les enfants, sans se soucier de la famille. Et si le juge des enfants dit quelque chose, cela rentre dans la procédure du JAF.

Un signalement d'enfant en danger, c'est le juge des enfants qui va traiter et ensuite donnera le dossier au JAF pour qu'il intègre sa décision dans celle de la famille, pour faire très simple.

Par StephaneB

PS: si les courriers des voisins ne sont pas accompagnés des pièces d'identité de leurs auteurs, ils n'ont aucune valeur et ne doivent pas être retenus dans la procédure. En effet, rien ne dit que vous n'avez pas fabriqué vous-même lesdits courriers.

Par quitterielec

Bonsoir - hier soir j'ai lu - pour les courriers et les films mes voisins ont fait les choses dans l'ordre. Il y a tous les justificatifs et pour les films que tous les 3 sont prêts à les transmettre à la justice. Ils ont fait voir les films aux gendarmes qui ont répondu que eux n'étaient "que" témoins mais qu'ils ont laissé faire donc ils sont presque coupables de ne pas être intervenus. En fait c'est moi ou mon compagnon qui aurions dû intervenir mais comme il m'insulte et me menace. Je sais que sortie de la maison je n'ai plus de droits sur ma fille. C'est fou mais c'est la loi.

Je suis allée ce matin première heure chez les gendarmes pour une plainte pour violence sur enfant de moins de 5ans.

En fait il y a eu deux fessées et A chaque fois il la secoue car ma fille hurle et se débat - à chaque fois elle est embarquée très brutalement. Mes voisins savent quand il doit venir et se tiennent prêts pour filmer pour que justement j'ai des armes pour que ça s'arrête. Il a menacé un voisin qui a menacé de lui mettre son poing sur le nez en voyant la façon dont il se comportait - moi j'ai droit à des menaces et des insultes. En fait il ne supporte pas que ma fille ne lui saute pas dans les bras. Pour ma fille c'est un inconnu qui la violente et lui crie dessus. En fait il ne supporte pas que ma fille appelle mon compagnon papa. Et lui me dit qu'il a des droits et qu'il les applique. Et pour les fessées ma fille les a "méritées" de même que la façon brutale avec laquelle il se conduit.

Comment se fait-il qu'après ces rencontres de 6 mois en lieu neutre - je ne venais évidemment pas seule mais avec mes parents, une amie avec son fils, mon compagnon pour que ma fille ne soit pas seule avec lui. Vous imaginez l'ambiance. il n'y ait eu aucune évaluation par un psy ??? La juge lui a donné un dvh sans se poser de question mais ordonné la saisie sur salaire.

Je ne comprends pas - j'ai rendez vous chez le JAF - en quoi le juge des enfants sera dans la boucle ? Qui va saisir le juge des enfants ?? Que va-t-il se passer avec le JAF ? Je veux une décision pour stopper ce dvh et pas une enquête sociale sauf si pendant l'enquête sociale ca met le dvh en stand by et que quelqu'un voie ma fille avec lui. Elle en a peur elle reste dans son coin mais ne mange pas et revient sans avoir été douchée presque à chaque fois.

Pour l'enquête sociale - ma fille est en grande section- qui est dans la même classe que les CP .. Elle a déjà le niveau CP. Elle sait déjà lire, écrire, compter. Nous nous occupons beaucoup d'elle mais nous veillons à ce qu'elle ait des enfants de son âge autour d'elle. Nous sommes dans une station balnéaire hors saison il y a très peu de monde. Ma fille je pense est heureuse avec nous et ne nous pose pas de problème d'éducation. Sauf quand elle revient de chez mon ex. Elle a peur d'y retourner et moi je suis impuissante pour empêcher ça.

Une question : est-il judicieux que mon avocat fasse parvenir les films à son avocat ? car son avocat n'est sûrement pas au courant - Auquel cas je pense que devant ces faits il va laisser tomber la garde alternée et je demanderai un dvh sans hébergement en ma présence.

Résultat aujourd'hui deux plaintes mais est ce que ça aura une suite ? Je dois me porter partie civile pour que ça ne tombe pas dans une poubelle ?

Par Isadore

Bonjour,

Attendez l'avis de votre avocat.

Faire envoyer les films à son avocat n'a pas d'intérêt, l'avocat s'en servirait uniquement dans l'intérêt de son client (par

exemple l'aider à préparer sa défense).

On ne supprimera pas le DVH du père sans enquête sociale. Au vu du temps que vous avez mis à réagir à la officiellement à la mise en danger et aux faits de violence, et que vous n'avez pas immédiatement réagi, vous allez devoir vous expliquer et vous justifier. Le juge va avoir besoin de cette enquête pour faire un état des lieux de la situation.

L'enquête sociale est le meilleur moyen de prouver qu'il y a des problèmes quand votre fille est chez son père.

Par yapasdequoi

L'enquête sociale est le (meilleur) SEUL moyen.

Il y a fort à parier que ce sera la première décision du juge ... c'est le cas quand la parole de l'un et la parole de l'autre ne permettent pas de faire sortir la vérité.

Il est aussi possible que dans le doute l'enfant soit placé... si vous tardez autant à réagir quand elle est en danger.

Par quitterielec

Bonjour avec moi ma fille n'est pas en danger !!! c'est avec mon ex qu'elle l'est. Avec nous ma fille est heureuse, elle a une bonne éducation - des activités - un environnement familial qui l'aime et ne manque de rien. Nous favorisons ses acquis scolaires. On veut quoi de plus ???

On va me reprocher que ma fille n'appelle pas mon ex papa... Elle a juste peur de lui.. Pour une enfant de cet âge qui toujours connu mon compagnon c'est lui son père car il se conduit comme tel et sa famille considère ma petite pareil. Les parents de mon ex n'ont jamais fait de cadeau à ma fille et au final c'est mieux. Je ne veux pas avoir affaire à eux. Les parents de mon compagnon ont adopté la petite comme les autres petits enfants et la gâtent tout autant... Mon ex m'a quittée du jour au lendemain alors que ma fille était un bébé de quelques mois.

Dès que ça s'est passé je suis allée à la gendarmerie... Ils ont juste fait des mains courantes et ils ne m'ont pas demandé si j'avais des preuves de la brutalité sinon j'aurais immédiatement fait déplacer mes voisins et j'aurais montré les vidéos .. Je ne suis pas restée sans rien faire mais si j'interviens on va dire que je suis un obstacle au dvh ... Voilà la vie est bien faite. Mon avocat m'a bien dit ET écrit donc j'ai des preuves de ce que j'avance - que une fois passé le portail le dvh commence en la présence de l'autre partie et que ce qui se passe ne me regarde pas.

Qui va saisir le JUGE DES ENFANTS et quand ?? Il pilote ok mais il faut bien qu'il soit saisi non ? En attendant déjà le JAF aura pris connaissance des vidéos et suspende les dvh chez lui et qu'il fournisse ses déclarations d'impôts car il n'en a pas fourni depuis la première décision de reprise de contact.

Par quitterielec

J'ai vu les gendarmes pour savoir la suite des plaintes. Pour bien corroborer les vidéos de mes voisins sont en possession des gendarmes. Pour avoir laissé la petite toute seule trouvée par les voisins dans la rue. Pour ces deux motifs mon ex est convoqué... Les gendarmes vont lui donner la peine encourue pour ces violences. Alors j'espère que de lui-même il va prendre la décision de cesser les dvh... Car moi je ne laisserai pas tomber. Donc potentiellement il risque une belle somme à me payer et la prison. je pense que ça va le faire réfléchir et j'espère que les juges sont sévères et pas seulement dix pater et 3 ave...

Qu'est ce qui vous permet de dire que ma petite peut être placée ??? Chez nous elle ne craint absolument rien !!!

Par jpgroussard

Bonsoir quitterielec,

c'est très bien ! Continuez comme ça !
Cdl

Par quitterielec

Merci des encouragements

Mon avocat m'a appelé hier à 20H... Quand même il se bouge - ouf !! Il a eu les plaintes qui ont été déposées à son cabinet pour être sûre que ça arrive. Bon il a un rendez vous avec le JAF mardi matin car pour lui continuer le droit de visite dans ces conditions est impossible en attendant l'audience de février. J'ai posé la question pourquoi il ne saisit

pas le juge des enfants... Car la procédure risque de trainer et lui comme moi voulons que le dvh soit suspendu au moins jusqu'à l'audience. Et à l'audience le JAF entre temps aura vu le juge des enfants mais le JAF est capable de prendre des décisions pour le DVH et éventuellement revoir la pension alimentaire. bon c'est super bien situé c'est le mari de ma cousine qui dirige l'entreprise qui fait arrivées et nettoyage des hôtes qui ne s'en chargent pas, donc je sais que pour cette année il a déjà loué 38 semaines - pour un prix le plus bas hors saison de 1200? la semaine.. Maintenant s'il est décidé un dvh sans hébergement mais j'avoue que me retrouver face à lui même si c'est pas trop souvent après ce que j'ai vécu ... Pas trop le mood pour ça.. Si c'est une épreuve pour ma petite pour moi ça l'est aussi et surtout j'ai peur qu'avec mon compagnon ça ne finisse mal.

Vendredi il y a dvh je fais quoi ??? Je fais sortir ma petite et ça va recommencer ? Alors on fait quoi si ma petite hurle et se débat ?? Qu'elle se sauve ? On appelle les gendarmes immédiatement pour aller chez lui pour voir comment va la petite ?? On fait vidéo et on s'interpose devant la violence car ma petite fille ne mérite pas ça et moi non plus de voir dans quel état est mon bout de chou. Mon avocat avait été très clair une fois passé le portail ma fille n'est plus sous ma responsabilité et je n'ai pas le droit de m'interposer pour le droit de visite car ça va m'être reproché. A la limite maintenant je m'en fous un peu. Avec les plaintes ça va peut-être faire bouger les choses.

YAPADEQUOI NON NON ET NON !!! ma fille ne sera pas placée il faut arrêter de dire n'importe quoi !! chez nous il n'y a aucun problème - ma fille est très heureuse. Elle a un environnement familial très aimant. Elle a un acquis scolaire largement supérieur aux enfants de son âge - elle sait déjà lire, écrire, compter. Nous ne forçons rien juste qu'elle est dans une classe grande maternelle et CP et qu'elle fait déjà des exercices de CP. Alors pour quelle raison voudriez vous YAPADEQUOI ma petite serait placée ?? Sauf avec mon ex il n'y a pas de problème. Vous vous rendez compte de l'angoisse que vous faites naître en disant que la petite pourrait être placée ????? Il n'y a aucune carence ni scolaire, ni affective. Ma fille fait de la voile avec nous et va le mercredi à l'école des petits moussaillons avec le fils d'une voisine.

Pour info mon ex n'a jamais rien offert à la petite. En fait il a crié quand il a su que ma fille porterait mon nom... Ca a commencé comme ça.. J'avais fait une reconnaissance anticipée seule. Et j'avais mis que seul mon nom serait en état civil. Qu'il ait reconnu la petite ne change rien contrairement à ce qu'il pensait.

Par quitterielec

Bonsoir - résultat - la juge a pris une ordonnance ayant vu les vidéos. Saisie du juge des enfants et suppression des dvh. Je lui ai fait signifier sur son lieu de travail.

Il est venu me faire des menaces car les gendarmes lui ont bien dit ce qu'il risque. Maintenant il sait que ça va passer en justice et que je ne laisserai pas tomber. Bon il va démissionner et partir de France pour ne plus avoir à payer la pension alimentaire. Je ne mérite pas d'avoir la pension et la petite non plus. Voilà c'est dit. On verra - l'essentiel est que ma petite ne soit plus soumise à ça. L'audience de février est quand même maintenue... Il n'aura pas la garde alternée de toutes façons. Donc je ne comprends pas que ce soit maintenu.

Par Isadore

C'est une bonne chose que le juge ait pris les mesures que vous attendiez.

Il est normal que l'audience soit maintenue, le juge des affaires familiales a été saisi, il doit rendre son jugement. Il ne peut pas refuser d'entendre une partie avant de la débouter, c'est normal.

Par quitterielec

Bonsoir

L'avocat de mon ex a fait une proposition à mon avocat qui connaissait déjà ma réponse. Qu'il y ait "amiablement" (ça me fait beaucoup rire) un dvh en lieu neutre avec mon ex mais qu'il n'y ait pas d'autre personne présente qu'elle et moi. Après les menaces et le scandale je n'ai pas du tout envie d'être en sa présence et pour ma petite qu'elle ne le voie pas est une bonne chose. Elle a peur de lui, je n'ai aucune envie de la voir encore en panique et en pleurs. Je crois que j'ai compris le but... Plus de DVH ou réduction au max va augmenter la pension alimentaire. Par contre comment faire pour avoir le nombre de semaines où mon ex loue par RBNB et ABRITEL certifié par ces organismes et voir les paiements sur son ou ses comptes bancaires .. Auquel cas je vais pouvoir faire revaloriser la pension très notablement.

Par yapasdequoi

En vue de l'audience, chacun doit justifier ses ressources et charges. Votre avocat doit savoir comment faire pour avoir des infos fiables !